



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Bordeaux
M A I R I E
D E
CUBZAC-LES-PONTS
33240 CUBZAC - LES - PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
E.mail : mairie.cubzac@wanadoo.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre : -
Abstentions : -
Date Convocation : 06/02/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 19/02/2018

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le 
ID : 033-213301435-20180219-2018_15-DE

Délibération n° 2018 - 15
Lundi 19 février 2018

L'an deux mille dix huit, le dix neuf du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le six février deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Sylvie AMAN - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Daniel CHAUVIGNAT *procuration à Vincent RAYNAL*
Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*
Gérard BAGNAUD *à Corinne JEANDONNET*
Maribel ROBERT SOARES *à Denis RICHARD*
Anna SANTONJA *à Josiane DESTOUESSE*

Absent(s) excusé(s) :

Gilles THIBAUD – Gérard BAGNAUD – Daniel CHAUVIGNAT – Maribel ROBERT SOARES - Anna SANTONJA

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT TARIFS DE LA HALTE NAUTIQUE
Annule et remplace la délibération n°2015-58

Vu le budget de la Halte nautique ,
Vu l'exercice budgétaire 2017,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle que :

Les tarifs de la Halte nautique n'ont pas évolué depuis le début de l'année 2016. De plus, la commune a fait le choix de garder la compétence du ponton en propre. Ainsi et afin de répercuter les coûts de fonctionnement sur l'utilisateur, il convient d'opérer une augmentation de 5% des tarifs, selon la répartition suivante :

Résidents de la Commune : Emplacement :

❖ L 6,50 m	295 € TTC/an
❖ L 7,50 m	330 € TTC/an
❖ Activités commerciales (bateau école)	420 € TTC/an

Hors commune : Emplacement :

❖ L 6,50 m	380 € TTC/an
❖ L 7,50 m	410 € TTC/an
❖ L 7,50 m (professionnel)	485 € TTC/an

Bateau de chantier pour travaux sur Domaine fluvial : pour un emplacement unique de 6,50 m :

❖ Durée supérieure ou égale à 1 semaine	42 € TTC/jour
❖ Durée supérieure ou égale à 15 jours	31 € TTC/jour
❖ Durée supérieure ou égale à 1 mois	26 € TTC/jour
❖ Durée supérieure à 1 mois	21 € TTC/jour

Embarcation du SDIS : 0 € TTC/an

Utilisateur occasionnel : 100 € TTC/an (carte annuelle)

Tarifs de sous location (limité à 6 mois dans l'année) : Emplacement

❖ L 6,50 m	30 € TTC/mois
❖ L 7,50 m	30 € TTC/mois

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle grille de tarification de la Halte nautique de la commune,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour faire appliquer ces nouveaux tarifs,
- **DIT** que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de la cotisation 2018.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,


Alain TABONE